

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:159305-2017:TEXT:FR:HTML>

**France-Paris: Électricité
2017/S 082-159305**

Avis de marché

Travaux

Directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1) **Nom, adresses et point(s) de contact**

Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer
Hôtel de Roquelaure — 246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris
France

Adresse(s) internet:

Adresse générale du pouvoir adjudicateur: <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues:

Commission de régulation de l'énergie
15 rue Pasquier
75379 Paris Cedex 08
France

Adresse internet: <http://www.cre.fr/>

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus:

Commission de régulation de l'énergie
15 rue Pasquier
Paris Cedex 08
France

Adresse internet: <http://www.cre.fr/>

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées:

Commission de régulation de l'énergie
15 rue Pasquier
Paris Cedex 08
France

Adresse internet: <http://www.cre.fr/>

I.2) **Type de pouvoir adjudicateur**

Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales

I.3) **Activité principale**

Autre: Énergie

I.4) **Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs**

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs: non

Section II: Objet du marché

II.1) **Description**

II.1.1) **Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur:**

Appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations hydroélectriques (petite hydroélectricité).

II.1.2) **Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation**

Travaux

Conception et exécution

Code NUTS

II.1.3) **Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

II.1.4) **Information sur l'accord-cadre**

II.1.5) **Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions**

La loi du 17.8.2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe l'objectif de 23 % d'énergie d'origine renouvelable dans la consommation d'énergie en 2020, et l'objectif de 32 % pour 2030. A cette échéance, la loi fixe l'objectif de produire 40 % de l'électricité à partir de sources renouvelables.

Afin de répondre à cet objectif, tout le potentiel restant des filières matures doit être mobilisé, et en particulier celui de l'hydroélectricité. La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) approuvée par le décret du 27.10.2016 fixe ainsi l'objectif d'un développement de 500 à 750 MW de capacités hydroélectriques supplémentaires d'ici 2023, et de 2 à 3 TWh de productible.

Pour favoriser le développement de l'hydroélectricité, dans le respect des lignes directrices européennes en matière d'aide d'Etat dans le domaine de l'énergie et de l'environnement, la PPE prévoit de «relancer le développement de l'hydroélectricité par des appels d'offres réguliers et par l'optimisation des concessions existantes».

Le présent appel d'offres porte sur la réalisation et l'exploitation d'installations hydroélectriques nouvelles situées en France métropolitaine continentale. L'appel d'offres comporte deux familles.

1. Famille 1: installations implantées sur de nouveaux sites, de puissance supérieure ou égale à 1 MW, pour un volume total de 60 MW de puissance cumulée.

2. Famille 2: installations équipant des seuils existants, de puissance supérieure ou égale à 1 MW, pour un volume total de 45 MW de puissance cumulée.

II.1.6) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

09310000 - CB11

II.1.7) **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP): non

II.1.8) **Lots**

Division en lots: non

II.1.9) **Variantes**

Des variantes seront prises en considération: non

II.2) **Quantité ou étendue du marché**

II.2.1) **Quantité ou étendue globale:**

II.2.2) **Information sur les options**

II.2.3) **Reconduction**

II.3) **Durée du marché ou délai d'exécution des travaux**

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) **Conditions relatives au contrat**

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés:

La section III est non applicable. Se référer au cahier des charges qui sera disponible sur le site Internet de la commission de régulation de l'énergie (<http://www.cre.fr>).

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent:

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché:

III.1.4) Autres conditions particulières

L'exécution du marché est soumise à des conditions particulières: oui
description de ces conditions: Se référer au cahier des charges qui sera disponible sur le site Internet de la commission de régulation de l'énergie (<http://www.cre.fr>)

III.2) Conditions de participation

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

III.2.2) Capacité économique et financière

III.2.3) Capacité technique

III.2.4) Informations sur les marchés réservés

III.3) Conditions propres aux marchés de services

III.3.1) Information relative à la profession

III.3.2) Membres du personnel responsables de l'exécution du service

Section IV: Procédure

IV.1) Type de procédure

IV.1.1) Type de procédure

Ouverte

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue

IV.2) Critères d'attribution

IV.2.1) Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères suivants des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier, ou dans le document descriptif

IV.2.2) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée: non

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur:

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché

non

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et de documents complémentaires ou du document descriptif

Documents payants: non

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

31.1.2018 - 14:00

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.3.6) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**
français.

IV.3.7) **Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

IV.3.8) **Modalités d'ouverture des offres**

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres: non

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) **Renouvellement**

Il s'agit d'un marché renouvelable: non

VI.2) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

VI.3) **Informations complémentaires**

Peut participer à cet appel d'offres toute personne physique ou morale désirant construire et exploiter une unité de production. Les communes et les établissements publics de coopération peuvent participer à cet appel d'offres en application des articles L. 2224-32 et L. 2224-33 du code général des collectivités territoriales. L'appel d'offres est réalisé selon la procédure décrite aux articles R. 311-13 à R. 311-25 du code de l'énergie. En application de l'article R. 311-16 du code de l'énergie, le cahier des charges définitivement arrêté sera mis à disposition le lendemain de la publication du présent avis sur le site Internet de la Commission de régulation de l'énergie (<http://www.cre.fr>).

Toute offre doit respecter les dispositions du cahier des charges.

VI.4) **Procédures de recours**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours**

VI.4.2) **Introduction des recours**

VI.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours**

VI.5) **Date d'envoi du présent avis:**

24.4.2017